

Spécificités des objectifs en fonction des compétences de 1 à 10

Les actions de soins minimum réalisées en stages sont en référence avec les éléments de compétences ci-dessous (numérotés selon le portfolio). Vous trouverez en face de chaque objectif qui peut être travaillé, les semestres concernés. Bien entendu, ces objectifs sont à adapter à vos besoins d'apprentissage prioritaires et en fonction de votre parcours de stage antérieur.

Compétence 1 « Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier »

- 1. Évaluer les besoins de santé et les attentes d'une personne en utilisant un raisonnement clinique (S3, S4, S5, S6).
- 2. Rechercher et sélectionner les informations utiles à la prise en charge de la personne dans le respect des droits du patient (dossier, outils de soins,...) (S3, S4, S5, S6).
- 3. Identifier les signes et symptômes liés à la pathologie, à l'état de santé de la personne et à leur évolution (S3, S4, S5, S6).
- 4. Conduire un entretien de recueil de données (S3, S4, S5, S6).
- 5. Repérer les ressources et les potentialités d'une personne ou d'un groupe, notamment dans la prise en charge de sa santé (S3, S4, S5, S6).
- 6. Analyser une situation de santé et de soins et poser des hypothèses interprétatives (S3, S4, S5, S6).
- 7. Élaborer un diagnostic de situation clinique et/ou un diagnostic infirmier à partir des réactions aux problèmes de santé d'une personne, d'un groupe ou d'une collectivité et identifier les interventions infirmières nécessaires (S3, S4, S5, S6).
- 8. Évaluer les risques dans une situation d'urgence, de violence, de maltraitance ou d'aggravation et déterminer les mesures prioritaires (S3, S4, S5, S6).

Compétence 2 « Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers »

- 1. Élaborer un projet de soins et/ou projet de vie dans un contexte de pluri professionnalité (S3, S4, S5, S6).
- 2. Hiérarchiser et planifier les objectifs et les activités de soins en fonction des paramètres du contexte et de l'urgence des situations (S3, S4, S5, S6).
- 3. Mettre en œuvre des soins en appliquant les règles, les procédures et

les outils de la qualité de la sécurité (hygiène, asepsie, vigilances...) et de la traçabilité (S3, S4, S5, S6).

- 4. Adapter les soins et les protocoles de soins infirmiers aux personnes, aux situations et aux contextes, anticiper les modifications dans l'organisation des soins et réagir avec efficacité en prenant des mesures adaptées (S3, S4, S5, S6).
- 5. Organiser et répartir les activités avec et dans l'équipe de soins en fonction des compétences des collaborateurs et du contexte quotidien (S3, S4, S5, S6).
- 6. Accompagner et guider la personne dans son parcours de soins (S3, S4, S5, S6).
- 7. Identifier les risques liés aux situations de soins et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées (S3, S4, S5, S6).
- 8. Prévoir et mettre en œuvre les mesures appropriées en situation d'urgence ou de crise en référence aux protocoles existants (S3, S4, S5, S6).

Compétence 3 « Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens »

- 1. Apprécier la capacité de la personne à réaliser les activités de la vie quotidienne et l'accompagner dans les soins en favorisant sa participation et celle de son entourage (S3, S4, S5, S6).
- 2. Adapter les soins quotidiens aux besoins de la personne, en tenant compte de ses ressources, ses déficiences ou ses handicaps (S3, S4, S5, S6).
- 3. Évaluer, anticiper et prévenir les risques liés à la diminution ou la perte de l'autonomie et à l'altération de la mobilité (S3, S4, S5, S6).
- 4. Adapter et sécuriser l'environnement de la personne (S3, S4, S5, S6).
- 5. Identifier des activités contribuant à mobiliser les ressources de la personne en vue d'améliorer ou de maintenir son état physique et psychique (S3, S4, S5, S6).

Compétence 4 « Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique »

- 1. Analyser les éléments de la prescription médicale en repérant les interactions et toute anomalie manifeste (S4, S5, S6).
- 2. Préparer et mettre en œuvre les thérapeutiques médicamenteuses et les examens selon les règles de sécurité, d'hygiène, et d'asepsie (S3, S4, S5, S6).
- 3. Organiser l'administration des médicaments selon la prescription médicale, en veillant à l'observance et à la continuité des traitements (S3, S4, S5, S6).